

LAVEUR DE VITRES

> AUTRES APPELLATIONS

Nettoyeur de vitres - Laveur de carreaux

> INTITULÉ PROFESSIONNEL

Laveur de vitres

Effectue seul(e) ou à deux, à l'aide d'un mouilleur et d'une raclette, le nettoyage de surfaces polies (vitrines, vitres, glaces) à des hauteurs variables nécessitant parfois l'utilisation de matériels d'élévation appropriés (nacelles avec CACES PEMP obligatoire). Les horaires de prestations sont en journée et le laveur de vitres est responsable de l'organisation de sa tournée en fonction des clients et des prestations. Un véhicule est nécessaire si l'entreprise n'en met pas à disposition.

> CONDITIONS D'EMPLOYABILITÉ

Bonne présentation et bon relationnel	Travail en présence du client et du public. Contacts avec le client (bon de commande et cahier de liaison).
Mobilité	Déplacements journaliers sur plusieurs sites distants. Permis B nécessaire.
Autonome et responsable	Travaille seul(e) ou à deux (nécessité d'effectuer des autocontrôles). Responsabilité du véhicule de l'entreprise. Respect des règles de sécurité sur le périmètre d'intervention.
Organisation et adaptabilité	Organise sa journée/semaine de travail en fonction des clients. S'adapte aux imprévus et conditions de travail changeantes (météo).
Bonne condition physique	Torsions et flexions répétitives du corps (dos-genoux-bassin-bras). Travaille en extérieur (conditions climatiques).
Ne pas être sujet au vertige et maîtriser son équilibre	Travaille fréquemment en hauteur.

> ORGANISATION TYPE D'UNE PRESTATION

- Délimitation et signalisation d'un périmètre de sécurité
- Protection des lieux contre les éclaboussures
- Utilisation d'un grattoir pour enlever taches, traces et salissures
- Nettoyage avec un mouilleur et une raclette (méthode américaine en 8 horizontal)
- Finition avec application d'un chiffon sur les rebords

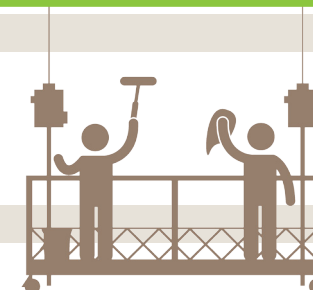
> CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXERCICE

Organisation de la tournée suivant :

- La périodicité des interventions
- La durée des interventions
- Les lieux géographiques des interventions

Conditions d'exécution du travail :

- Utilisation d'un escabeau
- Utilisation d'une perche
- Utilisation d'une nacelle ou plate-forme élévatrice



> AUTRES PRESTATIONS POSSIBLES

- Nettoyage de murs, plafonds, lampadaires et graffitis
- Réalisation de travaux de désinfection
- Enlèvement d'encombrants
- Réalisation de remises en état (Cf fiche "Agent qualifié d'interventions")